

**Séance du Conseil de Ville du 28 octobre 2024**  
**Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats**

**Développement de la motion**

**5.11/24**

« Sauvons la Doux ! »

Auteur / e	Céline Robert-Charrue Linder, Groupe CS-POP Vert-e-s		
But visé	Développer un plan directeur localisé de remise à ciel ouvert de la Doux, de son embouchure à sa source.		
Préavis	Accepté / e	Refusé / e	Transformée en postulat
Motifs	<p>La Doux est une source d'eau potable très importante pour la Ville de Delémont. Elle alimente 40% de la population delémontaine.</p> <p>Toutefois, La Doux n'est historiquement pas un cours d'eau, mais le trop-plein de la source en majorité canalisé en souterrain des rues existantes (rue de La Doux, rue de Chêtré, rue de la Préfecture, rue Pierre-Péquignat et rue des Moulins) jusqu'au cours d'eau du Ticle.</p> <p>Le contexte géographique n'est pas favorable à une mise à ciel ouvert de La Doux : milieu urbain très dense, gabarit restreint avec présence de trottoirs et chaussées roulantes, nombreux équipements souterrains (eau potable, eaux usées, électricité, gaz). Une mise à ciel ouvert nécessiterait des réflexions très poussées et des solutions très coûteuses pour un résultat très incertain, puisque peu d'endroits semblent y être propices. Afin de garantir la qualité de l'eau potable captée à la source de la Doux, il ne serait pas possible de mettre le trop-plein à ciel ouvert avant les réservoirs.</p> <p>En ce qui concerne l'élaboration du Plan spécial Place-Roland-Béguelin et rues attenantes, cette thématique ne figurait pas dans le cahier des charges du concours qui a été élaboré ni dans le message pour le crédit d'études pour l'aménagement de la Place Roland-Béguelin adopté par le Conseil de Ville le 16 août 2021. C'est pourquoi cette réflexion n'a pas été menée dans ce cadre, qui plus est le périmètre d'étude ne correspond pas au tracé de La Doux.</p> <p>Le Conseil communal est très sensible et conscient des plus-values apportées par l'aménagement de nouveaux poumons verts et de biodiversité en ville. Citons notamment la réalisation du projet Delémont-Marée-Basse, l'élaboration du projet de plan climat, la réalisation en cours du sentier de la biodiversité autour de la Vieille Ville, le projet de révision du Règlement communal sur les constructions qui intègre de nouvelles prescriptions liées à la végétalisation et à l'arborisation en ville, qui sera prochainement soumis au Conseil de Ville pour adoption, et l'arborisation généreuse proposée dans le projet de plan spécial Place Roland-Béguelin et rues attenantes.</p> <p>Par ailleurs, la Municipalité de Delémont n'a actuellement ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour mener une telle réflexion qui, en termes d'études, se chiffrerait à plusieurs dizaines de milliers de francs et, en termes de travaux, à plusieurs centaines de milliers de francs. Le Conseil communal souhaite ainsi concentrer les efforts de la Municipalité sur les projets déjà mis en route tels que ceux précités.</p> <p>Pour ces raisons, le Conseil communal propose de refuser la présente motion.</p>		